

**TRANSCRIPT DE LA CONFERENCE DE PRESSE DU REPRESENTANT SPECIAL
DU SECRETAIRE GENERAL DES NATIONS UNIES AU MALI, M. MAHAMAT
SALEH ANNADIF**

Mardi 18 juillet 2017

Introduction de Mme Radhia Achouri, porte-parole et Chef de service du Bureau de l'Information Publique de la MINUSMA

Je commence par souhaiter la bienvenue à nos consœurs et confrères des médias. Merci beaucoup d'avoir pris le temps de répondre à ce rendez-vous avec la direction de la MINUSMA. Permettez-moi d'abord de vous présenter notre délégation, présidée par M. Mahamat Saleh Annadif qui est le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies au Mali et le Chef de la MINUSMA. Il est accompagné de son adjoint aux Affaires politiques, M. Koen Davidse, de Mme Mbaranga Gasarabwe, Représentante spéciale adjointe, Coordinatrice humanitaire et Coordinatrice résidente du Système des Nations Unies au Mali, du Commandant de la Force, le Général de Division Jean-Paul Deconinck et du Chef de la composante Police, M. le Commissaire Issoufou Yacouba.

Je vous souhaite à tous et à toutes la bienvenue. Je remercie la direction de la Maison de la Presse d'avoir mis à notre disposition cette salle pour que l'on puisse se réunir aujourd'hui. Comme indiqué dans l'invitation qui vous a été envoyée, cette rencontre a lieu suite au souhait clairement affirmé par M. Annadif, qui a toujours fait preuve de disponibilité pour échanger avec vous sur le mandat de la MINUSMA, la situation actuelle qui sévit dans le pays, le processus de paix en cours et d'autres développements connexes qui concernent la gestion de la crise malienne, ainsi que le travail que nous faisons en collaboration avec les autorités du pays et d'autres partenaires internationaux.

Sans plus tarder, pour vous donner le maximum de temps pour profiter d'un échange substantiel avec la direction de la MINUSMA, je cède la parole tout de suite à M. Annadif pour ses remarques liminaires.

Intervention du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies au Mali, M. Mahamat Saleh Annadif (RSSG)

Merci beaucoup à Mme Achouri. Et merci à mes frères et sœurs de la presse, qui sont avec nous cet après-midi pour cette conférence. Cet échange intervient à peu près trois semaines après le renouvellement du mandat de la MINUSMA et à deux ans de la signature de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation issu du processus. Comme vous le savez, il y a eu l'adoption de la résolution 2359 qui annonce la mise en place d'une force conjointe des pays du G5 Sahel. Elle a été saluée par le Conseil de sécurité des Nations Unies et cette force aura également des interactions avec la MINUSMA. Nous avons notre partenaire classique, la force Barkhane qui opère sur le même terrain que nous. Mais, il y a les divers développements dans la situation sécuritaire et communautaire que vous connaissez tous. Donc, il est extrêmement important, à ce niveau, de

vous rencontrer pour qu'on puisse répondre à nos préoccupations communes et apporter le plus d'éclaircissements possibles.

Voilà, mes propos à titre liminaire, étant donné que Mme Achouri avait déjà passé en revue les principaux points à l'ordre du jour. Toute question est la bienvenue. J'ai à mes côtés les principaux responsables du leadership de la MINUSMA. En fonction de la nécessité, chacun d'entre eux pourra éventuellement prendre la parole pour répondre à vos préoccupations. Sur ce, une fois de plus, je vous remercie. Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

Questions et Réponses

***Question de l'Office de Radiodiffusion Télévision du Mali (ORTM).** Quelles sont les nouveautés consacrées dans le mandat renouvelé de la MINUSMA, le 29 juin dernier par le Conseil de sécurité ? Quelle est la nature de l'appui de la MINUSMA aux Forces de défense et de sécurité maliennes, tel que prévue dans ce nouveau mandat ?*

M. Mahamat Saleh Annadif (RSSG) : Merci beaucoup. Si vous lisez les deux résolutions, à savoir la 2295 et la 2364, vous constaterez que peu de choses ont changé. Cependant, la résolution 2364 comporte trois éléments nouveaux. Comme je l'ai dit plutôt, il y a un nouvel acteur qui fait son apparition sur la scène avec la volonté des chefs d'Etat de la sous-région des pays du G5 Sahel de mettre en place une force conjointe. C'est un élément souligné pour la première fois dans la nouvelle résolution 2364 qui n'existait pas la précédente (2295). L'autre élément concerne le processus électoral au Mali. La résolution 2295 ne nous confiait pas ce rôle de bons offices à jouer pour la facilitation du processus électoral, qui nous est donné dans la nouvelle résolution 2364. Le troisième élément n'est pas tout à fait nouveau vu qu'il porte sur le soutien aux Forces de défense et de sécurité maliennes (FDSM). Mais le nouveau mandat réaffirme ce soutien et lui donne un contenu. Je passerai la parole au Commandant de la Force pour vous parler de ce contenu qui nous permet d'apporter un soutien assez substantiel aux FDSM. Nous sommes déjà en train de finaliser un protocole qui va nous lier avec les FDSM. Ce sont donc les trois éléments qui sont entérinés dans le nouveau mandat.

***Question du Studio Tamani.** Pouvez-vous nous confirmer aujourd'hui que le retour de l'autorité malienne sera effectif à Kidal, le 20 juillet, pendant que le cessez-le-feu est permanemment violé par les groupes armés ?*

M. Mahamat Saleh Annadif (RSSG) : Vous savez que le contenu de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation se décline en un certain nombre d'actions à mener pendant la période transitoire qui était fixée à 24 mois, parmi lesquelles le retour de l'administration à Kidal. Vous le savez tous, il y a eu énormément de retard pour mettre en place ces mesures qui, si vous regardez dans l'Accord, sont adoptées pour restaurer la confiance entre les parties, dont la mise en place des autorités intérimaires avec tout ce qui s'en suit. Si vous vous rappelez les conclusions de la réunion de haut-niveau du Comité de Suivi de l'Accord (CSA), qui a eu lieu le 10 février dernier ici à Bamako, le CSA a encouragé les parties maliennes à discuter entre elles. Donc, depuis un certain temps, il existe un cadre formel entre le gouvernement et les deux mouvements signataires pour discuter des préoccupations et des mesures à prendre. Au niveau du CSA, on est toujours informé et en cas de blocage, le Comité intervient.

Si vous parlez du 20 juillet, c'est parce qu'il y a un chronogramme en discussion entre le gouvernement et les groupes signataires. C'est cette date qui a été indiquée. Entretemps, il y a eu l'affrontement entre la CMA et la Plateforme qui est venu s'introduire dans le jeu et a compliqué un peu la situation. Tout ce que je sais, jusqu'à cet après-midi, les discussions continuent entre le gouvernement et les deux mouvements pour, en premier lieu, faire annoncer un cessez-le-feu formel et cesser les hostilités entre les deux mouvements, et également acter de façon définitive ce chronogramme qui, jusqu'à preuve du contraire, parle du 20 juillet. Est-ce que cela sera maintenu ? Est-ce qu'ils vont le reporter à une autre date ? Le 20, c'est quand même dans deux jours. Mais, je sais que les tractations continuent pour peaufiner ce chronogramme qui est vraiment un travail commun aux parties maliennes.

Question du Journal du Mali. Selon vous, à quoi est due l'impasse constatée dans la mise en œuvre de l'Accord de paix, deux ans après sa signature ? Que peut faire la communauté internationale pour aider à en sortir ?

M. Mahamat Saleh Annadif :

C'est vrai que les attentes sont nombreuses par rapport à l'Accord. Malheureusement, les deux ans se sont écoulés sans qu'on puisse mettre en œuvre les mesures intérimaires qui étaient censées instaurer la confiance entre les parties signataires. Il y a du retard, nous l'avons signalé. Il y a une lenteur. Mais, je suis de ceux qui disent que, tant que le dialogue existe, je ne pense pas qu'il n'y ait de problèmes qui puissent empêcher d'arriver à quelque chose de positif.

Deux ou trois mois plutôt, à l'approche du 20 juin qui est la date de la fin de la période intérimaire de 24 mois, tout le monde s'interrogeait pour savoir ce qui serait fait par la suite. Je crois que le gouvernement, il faut le lui reconnaître, a eu la sagesse de dire que de toutes les façons, les actions devant être réalisées pendant cette période intérimaire, sans jeter la pierre aux autres, aujourd'hui nous sommes devant le fait de n'avoir pas pu réaliser toutes ces actions. Prenons-la comme une date indicative et faisons plutôt un autre chronogramme avec des objectifs précis pour nous permettre d'aller de l'avant. Ce qui était vraiment une épée de Damoclès sur la tête des uns et des autres, même sur la communauté internationale, est une difficulté qui a été surmontée aujourd'hui. Et, je crois qu'à l'heure actuelle, les parties discutent pour surmonter les autres difficultés, vue la complexité de l'Accord. Il n'est pas facile, mais j'estime que tant que le dialogue existe, l'on peut dépasser ces difficultés.

Maintenant, je passe la parole au Commandant de la Force, avant de passer aux autres questions, pour répondre sur la nature du soutien que nous sommes appelés à donner aux Forces maliennes. Souvent quand les gens parlent de ce soutien, ils pensent aux FAMAs. Je répète que les Forces de défense et de sécurité ne comprennent pas que les Forces armées du Mali, mais plutôt de manière globale toutes ses autres composantes. Je vous remercie, Monsieur le Commandant de la Force, pour dire juste la nature de ce soutien.

Général Jean-Paul Deconinck : Merci. Juste pour compléter ce qui a été dit à propos des innovations dans la nouvelle résolution. On parlait auparavant de coordination avec les Forces de défense et de sécurité maliennes. On a donné maintenant du contenu et décrit les contours de cette coopération, et ne parlons plus de coordination. Je traduis ceci en partenariat avec les FAMAs et

c'est la même chose pour la composante de la Police de la Mission avec la Police et la Gendarmerie maliennes.

C'est un tout spectre de domaines qui va de la coordination des opérations, passant entre autres par l'échange de renseignements, le soutien logistique, la formation et l'entraînement, l'évacuation médicale. C'est un partenariat très étendu. Et comme l'a dit le Représentant spécial, nous allons très prochainement pouvoir signer un accord de partenariat avec l'Etat-Major des FAMas et celui de la Force de la MINUSMA. Il sera décliné à plusieurs échelons : d'abord entre les deux Etats-majors, au niveau des secteurs avec les régions militaires et décliné ensuite entre les unités. Cela se passe avant tout sur le terrain entre les compagnies et entre les bataillons. Là où nous pouvons coopérer et partager notre expérience, nous le ferons. Cela va dans les deux sens et c'est réellement une situation gagnants-gagnants. L'intention, c'est de pouvoir rendre ces unités des FAMas opérationnelles, capables de prendre leur avenir en main et de pouvoir, d'abord opérer à nos côtés, c'est cela aussi être partenaires, et par la suite pouvoir être intégrés à la force du G5 Sahel.

J'élargis un peu le cadre aux autres partenaires. Nous ne sommes pas que la Force MINUSMA et FAMas. Bien entendu, rentrent en ligne de compte la Police des Nations Unies à la MINUSMA et la Police et la Gendarmerie maliennes. Il y a aussi EUTM-Mali qui est aussi considéré comme un partenaire tout à fait complémentaire et qui s'occupe de la formation et de l'entraînement de base. Il y a aussi la force française Barkhane qui peut intervenir aussi dans le cadre de cette coopération, notamment dans le domaine de l'entraînement, avec un autre mandat complémentaire au nôtre. Par la suite, viendra la Force du G5 Sahel qui s'inscrira aussi dans cette complémentarité. C'est un panel de partenaires qui passera très prochainement de quatre à cinq.

M. Issoufou Yacouba, Commissaire UNPOL :

L'appui que la composante Police apporte aux FDSM se fait sur la base d'un mémorandum d'entente qui a été signé le 8 juillet 2014, entre le Représentant spécial du Secrétaire général et le ministre malien de la sécurité de l'époque. S'en sont suivis d'autres documents signés avec les Directeurs généraux de la Police, de la Gendarmerie et l'Etat-major de la Garde nationale et la Direction générale de la Protection civile. Comme vient de le dire le Commandant de la Force, c'est un partenariat multiforme. D'abord, notre appui vient en termes de renforcement des capacités techniques. A ce niveau, nous avons revisité le curricula de formation, l'avons adapté au contexte actuel et nous assurons des formations initiale et continue, ainsi que la formation des formateurs. Nous faisons aussi des formations conjointement avec l'EUCAP-Sahel, l'équipe-pays des Nations Unies (ONU-TC) et des sections substantives de la MINUSMA, telle que la Division des droits de l'homme et de la protection (DDHP), parce qu'ils interviennent dans toutes nos activités, nous y mettons un accent particulier. Nous faisons intervenir aussi l'unité qui s'occupe des questions de genre, pour ne citer que cela. Egalement, nous mettons sur pied des formations sur la base des évaluations que nous avons eu faire. Le soutien s'étend aussi au renforcement des capacités opérationnelles par la réhabilitation des infrastructures des entités que nous avons précitées. Nous fournissons aussi un appui en équipement, en attendant que le processus de refonte du Secteur de la Sécurité soit mis en place, pour leur donner les moyens les plus basiques et faire face à la situation. Nous contribuons aussi dans le cadre du renforcement de la chaîne pénale, à

travers la création d'une police judiciaire et une brigade d'investigation spécialisée sur le terrorisme.

Question de la Radio Jekafor. Y-a-t-il litige entre les bailleurs de fond et l'Afrique, dont l'Union Européenne, considérant les menaces du Président Tchadien Idriss Déby de retirer ses troupes de la MINUSMA, en raison de leur non-paiement, et l'appel de son homologue Guinéen, Alpha Condé, président de l'Union, exhortant les pays africains à assurer leur propre sécurité ?

M. Mahamat Saleh Annadif : Merci beaucoup. Je suis d'accord avec lui sur la véracité de la déclaration du Président du Tchad, précisant que compte tenu des problèmes que connaît son pays, il ne peut pas à la fois contribuer en troupes à la MINUSMA et à la future Force du G5 Sahel, et que si les choses ne s'améliorent pas, il sera obligé d'opérer un choix. C'est ce qu'il a dit. Et il s'est adressé à la communauté internationale pour dire qu'il n'est pas suffisamment accompagné, mais il n'a jamais été question d'un contentieux entre les Nations Unies et le Tchad sur le paiement d'un salaire. C'est un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour.

M. Alpha Condé, président en exercice de l'Union Africaine, a lancé un appel pour dire que la MINUSMA n'a pas un mandat de lutte contre le terrorisme et qu'il est temps que les africains prennent leur destin en main. Et je crois que la matérialisation de cette déclaration, c'est la mise en place de cette Force du G5 Sahel qui a été faite par les pays de front, sous la décision des chefs d'Etat de la sous-région prise au cours du sommet du 07 février 2017 à Bamako. Cette décision a été avalisée par le Conseil de Paix et Sécurité de l'Union Africaine, en date du 13 avril 2017 ; ce qui en a fait une décision africaine. Et, c'est cette demande africaine qui a été envoyée au Conseil de sécurité de l'ONU par l'intermédiaire du Secrétaire général qui l'a soutenue et transmise au Conseil. C'est vrai que le débat n'a pas été facile avant l'adoption de la résolution 2359. Si vous lisez et relisez la résolution, le Conseil de sécurité tout simplement a dit qu'il salue la décision des chefs d'Etat du G5 Sahel de mettre en place une force dont la mission est de lutter contre le terrorisme, le crime organisé ainsi que le trafic de drogue.

Or, vous connaissez tous la situation de nos pays africains, notamment ceux du G5 Sahel qui sont dans une situation économique assez difficile. Lorsqu'ils se sont tournés vers le Conseil de sécurité des Nations Unies, c'était pour solliciter un appui logistique et financier, avec un budget estimé à un peu plus de 400 millions de dollars. Malheureusement, cela n'a pas été agréé. Mais, si vous lisez la résolution 2359, elle laisse des portes ouvertes, à travers l'un de ses articles dans lequel le Conseil de sécurité demande au Secrétaire général, après quatre mois, de faire un rapport sur les difficultés rencontrées par cette force, pour éventuellement réviser ou adopter une autre résolution. Il est vrai qu'elle n'a pas satisfait les attentes de nos Chefs d'Etat du G5 Sahel, mais elle laisse la possibilité de futures discussions et possiblement donner un autre contenu au mandat. L'Union Européenne a promis 50 millions d'euros. Les pays du G5 Sahel avaient besoin d'un budget substantiel qui leur permet d'être directement opérationnels et faire face aux défis, à savoir, le terrorisme, le crime organisé et le trafic de drogue.

Question du Journal Alerte du Mali. Quelle est la lecture de la MINUSMA du projet de révision constitutionnelle ? En quoi cette révision peut-elle contribuer à la mise en œuvre de l'Accord de Paix issu d'Alger ?

M. Mahamat Saleh Annadif (RSSG) : La révision constitutionnelle est un débat interne entre les maliens. Nous avons constaté, depuis un certain temps, la formation de deux camps : celui du « oui » et l'autre du « non ». Dans notre rôle de bons offices, nous avons commencé à discuter avec les uns et les autres, telles que la majorité présidentielle, les parties de l'opposition démocratique, afin qu'elles essayent de renouer le dialogue et trouver un consensus autour du projet de révision de la Constitution. L'Accord ne mentionne pas forcément le « Sénat », mais il prévoit une seconde chambre qui puisse prendre en compte un certain nombre d'acteurs de la vie politique malienne grâce à ce suffrage indirect, et donner ainsi à tous les maliens droits au chapitre. Nous suivons le débat et essayons d'apaiser la tension, et de faire en sorte qu'il y ait un dialogue pouvant aboutir à consensus. La Cour Constitutionnelle vient d'émettre un arrêt et le projet va être ramené à l'Assemblée nationale pour une seconde lecture. J'estime que c'est un temps qui permettra aux parties concernées de discuter et de trouver un compromis autour de la question.

Question de l'InfoMatin. Que pensez-vous des accusations de laxisme faites par la Plateforme contre la communauté internationale et des partisans de la CMA reprochant à l'ONU, un manque de sincérité dans la crise malienne ?

M. Mahamat Saleh Annadif (RSSG) : La question en elle-même apporte sa réponse. Quand vous êtes accusé par les uns et les autres, cela veut témoigner de votre impartialité dans votre travail. Nous sommes accusés par les uns et les autres. La CMA dit que nous favorisons la Plateforme tandis que cette dernière dit que nous protégeons la CMA en lui créant un sanctuaire au niveau de Kidal. Tout cela est loin de la réalité qui est plus complexe et nous essayons autant que possible de jouer notre rôle de la façon la plus impartiale.

Question du Journal A Day. Est-ce qu'avec le nouveau mandat, la MINUSMA peut-elle nous dire une date à laquelle d'ici à Kidal, il y aura la sécurité pour le déplacement des hommes et des citoyens ?

M. Mahamat S. Annadif (RSSG) : Pour cette question, il y a plusieurs dimensions. La MINUSMA vient de voir son mandat renouvelé. Si vous voyez l'historique, le mandat se renouvelle chaque année. Il y a eu le premier mandat 2013, c'était pour accompagner la transition, qui a fini par obtenir le cessez-le-feu et pour que les élections puissent avoir lieu. Il y a eu un autre mandat qui se consacrait au dialogue politique et qui a abouti à l'Accord issu du processus d'Alger. Par la suite, il y a eu la 2295 dont je parlais tout à l'heure, qui est dédiée uniquement au respect évidemment du cessez-le-feu, l'accompagnement de la mise en œuvre surtout l'Accord issu du processus d'Alger. Il y a un élément que vous avez mentionné en parlant de l'aspect multidimensionnel, c'est la stabilisation. Comment aider l'administration malienne,

l'accompagner pour qu'elle puisse se déployer sur tout le territoire malien ? Comment également aider les Forces de défense et de sécurité pour qu'elles se déploient ?

Pour cela l'outil principal, c'est l'Accord pour la paix et la Réconciliation Nationale. Le 20 juin dernier était censé marquer la fin de la période intérimaire et l'accomplissement de toutes les tâches. On parle d'accomplir toutes les tâches, parce qu'il y a trois partenaires qui ont signé l'Accord pour la paix et la Réconciliation. Il leur revient d'abord à eux de faire appliquer cet Accord sous la garantie de la communauté internationale. Si vous voyez bien, la crise malienne n'est pas née en 2012, du moins celle du nord. Elle existe depuis les années 60. Jusque-là, il y a eu différents accords. Vous les connaissez mieux que moi, le Pacte National, Tamanrasset et celui de 2006. Tous ces accords ont, soit été négociés entre maliens, soit au plus avec le parrainage de l'Algérie. Pour la première fois, cet Accord est parrainé par toute la communauté internationale, dont les Nations Unies, tous les pays voisins du Mali, l'Union Européenne, l'Union Africaine, la CEDEAO, avec un mécanisme de suivi qui est le Comité de Suivi de l'Accord (CSA). Mais les principaux acteurs pour la mise en œuvre de l'Accord, sont le Gouvernement et les deux mouvements signataires. Nous ne faisons que les accompagner et quand il y a un blocage on intervient pour faire passer la difficulté.

Le constat est que 24 mois après (20 juin 2017), on n'a pas fini la période intérimaire, qui devait durer six mois pour certaines activités, douze mois pour d'autres, ainsi de suite. Face à ce constat, on n'a pas dit que l'Accord a pris fin. Il continue et on le redit dans cette résolution qui donne d'autres missions à la MINUSMA. C'est pour cela que je dis qu'on a répété les mêmes missions de la 2295 en y ajoutant de nouvelles missions quand même, parce que l'environnement a entre-temps changé. Aujourd'hui, il est de notoriété publique qu'en plus des acteurs, il y a les terroristes qui sont là. Il y a les trafiquants de drogues qui sont là. D'où, si vous lisez bien la Résolution 2295 et 2364, on donne la possibilité à la MINUSMA d'être proactive et éventuellement d'apprécier s'il y a une attaque asymétrique qui se profile, elle peut également l'anticiper. Il y a également l'appui aux Forces de défense et de sécurité maliennes qui n'y était pas avant et qui est venu s'ajouter ; et la prise en compte de la Force du G5 Sahel, comme je l'ai dit tout à l'heure, qui est venue s'ajouter. Il y a également la question des élections, où on nous demande d'utiliser nos bons offices et c'est ce que j'ai dit précédemment par rapport à la crise sur le référendum.

Si toutes nos clauses étaient appliquées, aujourd'hui le mandat ne serait pas celui d'il y a un an répété avec quelques correctifs. Votre question y trouve sa réponse, parce que l'Accord n'a pas été bien appliqué. Aujourd'hui, l'insécurité devient quelque chose et on ne sait pas qui est qui. Le grand banditisme est là ; les conflits communautaires sont là. C'est vrai, le manque de l'administration pas seulement au nord mais aussi dans le centre : ou elle manque ou elle est faible, et cela complique également la situation.

A tout cela, il faut ajouter le terrorisme qui lui, encore s'est invité, qui n'a pas de visage, qui ne connaît pas de frontière et qui est en train de pulluler dans toute la sous-région. D'où la réponse au moins, même si elle est incomplète, qui est fournie par les pays du G5 Sahel avec l'espoir qu'elle puisse éradiquer ce fléau. Etant entendu qu'aujourd'hui le phénomène du terrorisme n'est pas unique au Mali et dans la sous-région. C'est un phénomène mondial et il faut s'engager de façon collective pour y faire face. D'où l'appel des pays du G5 Sahel pour dire : « nous luttons contre le

terrorisme, nous luttons contre le trafic de drogue, nous luttons contre le crime organisé, ce ne sont pas des maux qui nous concernent uniquement. C'est un mal mondial et la communauté internationale devrait être sensible à cela, pour nous accompagner, pour que nous puissions enrayer ce mal qui aujourd'hui complique la situation au niveau mondial ». D'où notre espoir. Car si demain l'Accord applique correctement ses clauses, que l'administration revienne à Kidal, comme aujourd'hui je crois, c'est l'attente de tous les maliens qu'ils soient du sud ou du nord. J'espère que de façon progressive cette insécurité peut être enrayerée. Mais pour le moment, je ne peux pas donner un délai ou une date pour dire que le citoyen malien peut sans la MINUSMA parcourir tout le territoire malien. C'est notre vœu et c'est ce pour lequel nous travaillons.

Question de la Radio Salam. M. le Représentant spécial, il y a un moment vous avez demandé l'augmentation de l'effectif de la MINUSMA au Mali, quel est l'effectif à ce jour et comment la Force de la MINUSMA travaille avec celle du G5 Sahel ?

M. Mahamat Saleh Annadif (RSSG) : Souvent quand on parle de l'effectif de la MINUSMA, on ne voit que la composante militaire. Je l'ai dit, c'est une mission multidimensionnelle avec trois composantes : la composante Police, la composante militaire et la composante civile. Quand on vote une résolution, on autorise un seuil. Le seuil à ce jour pour la composante militaire est 13 289 et on est à environ 80% de déploiement effectif sur le terrain. L'effectif autorisé par la résolution au niveau de la composante Police est de 1920, il y a aussi un taux de déploiement qui tourne aussi entre 75 et 80%. Il y a au moins près de 1700 civils dont près de 800 sont nationaux et le reste sont des internationaux. C'est tout cela qui fait la MINUSMA. Et souvent quand nous avons demandé d'augmenter l'effectif, c'est par rapport à un certain nombre d'unités assez spécialisées qui font des choses assez précises, mais qui peuvent être contenues dans les effectifs que je viens de donner tout à l'heure.

Le travail par rapport au G5 Sahel, je donnerai tout à l'heure la parole au Commandant de la Force.

Question de « Le Challenger ». La Communauté internationale a toujours brandi la menace de sanctionner quiconque va entraver la mise en œuvre de l'Accord. Or, au niveau de Kidal le cessez-le-feu a toujours fait l'objet de violations et rien n'est fait. Est-ce un signe d'incapacité ou d'impuissance face au cas de Kidal ?

M. Mahamat Saleh Annadif (RSSG) : Vous le voyez, il y a deux types de sanction. Il y a les sanctions que le Conseil de sécurité prend de façon unanime et décide après avoir fait un certain nombre d'enquêtes. Mais il y a aussi les sanctions déclarées par des pays sur le plan bilatéral ou une institution comme l'Union Européenne.

C'est vrai que le processus est très compliqué. Nous sommes sur le terrain et si vous lisez les Résolutions de la MINUSMA, à chaque fois on nous rappelle que vous devrez coopérer avec le Comité qui est chargé des sanctions aux Nations Unies. Nous sommes sur le terrain, nous observons, nous avons des équipes de vérification, nous avons des équipes d'observation, nous rendons compte au Conseil de sécurité et au-delà à son Comité de sanctions, et à tous les pays pris individuellement. Et cela se décide à ce niveau. Ce n'est pas une incapacité. Vous le voyez, il y a

des sanctions quand même qui s'appliquent dans un certain nombre de pays. Le Mali ne peut pas en faire exception. Si les sanctions ne sont pas encore prises, c'est que la porte des discussions demeure ouverte. Et bien sûr si un jour, il n'y a plus de dialogue, plus de discussion, plus d'espoir pour avancer, je suis absolument certain que les structures qui y sont dédiées prendront les sanctions nécessaires.

***Question du Journal la Revanche.** Très concrètement avec cette nouveau mandat de la MINUSMA, est-ce qu'il y a en coordination avec les autres forces, une stratégie de lutte contre la personne même qui est à l'origine de ce terrorisme et qu'on appelle Iyad Ag Ghaly ?*

M. Mahamat Saleh Annadif (RSSG) : Cela me rappelle une discussion que j'ai eue avec des parlementaires, il y a une semaine ici. Ils disaient que la lutte contre le terrorisme au Mali ou la paix se résume à l'élimination d'Iyad et de Moctar Bel Moctar. Je leur dis que c'est plus complexe que cela. Je crois qu'il a fallu au monde entier, après les événements du 11 septembre 2001, au moins une dizaine d'années pour éliminer Ben Laden qui a créé Al Qaida. Il est parti, mais Al Qaida et ses tentacules continuent d'exister. Il y a un certain temps et un autre acteur, l'Etat Islamique est apparu. Et on là encore, on se dit qu'en tuant Al Bagdadi, cela pourra prendre fin.

Vous avez vu que toute la communauté internationale et toutes les grandes puissances ont mis deux ans pour dire qu'aujourd'hui, ils ont libéré Mossoul. J'ignore quel Mossoul ? Est-ce que ce sont des ruines ou une ville et qu'est-ce que cela a coûté comme dégâts ?

Je crois que la lutte contre le terrorisme est phénomène complexe qui ne s'arrête pas à un individu. Ce sont des gens que, quelques-uns avant moi, ont appelé voyous et d'autres des fous qui utilisent des noms et des sigles. Mais pour moi, ce sont des gens sans aucune orientation, sans aucun idéal, mais qui malheureusement causent beaucoup de torts aujourd'hui à l'humanité au nom de tel ou tel objectif. La réponse devrait être collective, elle n'est pas au Mali. Toutes les Nations du monde sont interpellées pour cette réponse. Je suis sûr qu'avec la conjugaison de tout le monde, ce mal sera vaincu quelles que soient les conditions. Entre temps, quel désastre il n'a pas commis dans le monde et surtout dans les pays les plus faibles qui n'ont pas les moyens de lutter efficacement ? Le problème du terrorisme est un problème plus complexe et je crois que la conjugaison de tout le monde autour d'une réponse collective peut y mettre fin, y compris l'individu dont vous venez de prononcer le nom.

Jean-Paul Deconinck, Commandant de la Force : Je vais peut-être passer par la réponse à la question des effectifs. La résolution de juin 2016 a prévu une augmentation des effectifs de 11 000 à 13 000 approximativement. Mais il ne s'agit pas d'effectifs. Il ne s'agit pas que d'augmenter de 2000. C'est bien de mettre cela sur papier, mais faudrait-il encore générer les forces. Et le processus de contribution de forces aux Nations Unies est bien plus difficile que pour une autre opération. Il s'agit de passer par un consensus avec les Etats membres, avec le Conseil de sécurité, etc. Ce n'est pas facile. Ce qui veut dire qu'on arrive seulement maintenant à générer les premiers éléments de ce complément d'effectifs. Je reviens sur le terme effectif. Ce ne sont pas les 500, les 1000 ou les 2000 en plus qui font la grande différence. L'important, c'est de pouvoir générer des effets dans le champ sécuritaire. C'est ce que nous sommes en train de faire. Avec les effectifs qui arrivent, on parvient à remodeler la Force de façon à pouvoir produire plus d'effets, c'est-à-dire

plus de contrôle de zone, plus de connaissance de la situation, plus de rassemblements d'information et de renseignements, etc.

Quand je parle des faits, je ne suis pas le seul à générer des effets, je dois pouvoir compter sur des partenaires. Ceux qui sont capables de générer des effets, c'est aussi les FAMas. C'est aussi le G5 Sahel, parce que cela existe déjà, parce que certaines unités relevant des armées nationales sont déjà engagées dans certains types d'opérations et qui nous aident et nous sont tout à fait complémentaires. Pourquoi ? Parce qu'elles sont dans le temps, dans l'espace, dans le mandat, complémentaires de ce que nous pouvons faire. Nous sommes limités au territoire national malien, nous sommes limités dans notre mandat et dans notre mission. Nous ne pouvons pas aller contre le terrorisme ou contre le trafic ou contre ce genre de choses. Et là, nous sommes réellement complémentaires. Et donc, en termes d'effets et d'effectifs, etc. c'est ça qu'on vise en termes de partenariat. Alors, nous allons donc développer, tout comme avec les FAMas, le même genre de partenariat avec le G5 Sahel, sachant que nous y sommes déjà. Le partenariat, c'est-à-dire l'appui direct au FAMas, nous sert d'appui indirect au G5 Sahel et nous mettons déjà en place un mécanisme de coordination. Nous sommes autorisés pour l'instant à coordonner. Nous coordonnons, nous allons échanger bientôt des officiers de liaison au niveau des États-Majors supérieurs, puis petit à petit vers des échelons subséquents.

***Question du Journal L'Indépendant.** On dit que le MOC sera opérationnel à Kidal à partir du 20 juillet, je ne sais pas si cette date est encore d'actualité, mais j'aimerais savoir ce que la MINUSMA compte faire pour que cela soit effectif ?*

Koen Davidse, RSSG adjoint : Les travaux sont en cours pour rénover le camp numéro 1 de Kidal qui va recevoir le MOC. Il y a beaucoup de progrès déjà faits par la MINUSMA qui va sécuriser le camp et créer des facilités. Le camp sera disponible pour le MOC le plus tôt que possible. Et après l'installation du MOC dans le camp, la MINUSMA reste disponible pour sécuriser la ville de Kidal et la région.

***Question du Journal L'Indépendant.** Vous parliez tantôt d'une force composée d'éléments du contingent sénégalais qui sera une sorte de brigade au sein de la MINUSMA et déployée au niveau du centre. Est-ce que cette question est toujours d'actualité, puisqu'elle peine à prendre corps ?*

Mahamat Saleh Annadif, RSSG : Par rapport à la force d'intervention rapide sénégalaise, c'est vrai, aussi bien qu'au niveau de la résolution 2295 qu'à celui de la 2364, on a fait référence à cette force. C'est pourquoi je disais tout à l'heure, quand on parle d'augmentation d'effectifs, c'est surtout sur un certain nombre de composantes, notamment celle-là qui est un bataillon intégré et qui devrait être positionné au niveau de Mopti. Malheureusement, son déploiement a connu beaucoup de retard. Nous sommes en discussion avec nos partenaires sénégalais. On a fixé un délai, mais ce dernier n'a pas été respecté. Je suis absolument certain qu'il se déploiera très rapidement dans la région de Mopti.

Question de la Radio Maliba FM. Est-ce que la MINUSMA a mis en place une stratégie pour retrouver les militaires maliens qui ont disparu la semaine dernière au nord du pays?

Jean-Paul Deconinck, Commandant de la Force: Si on parle des militaires FAMas qui avaient disparu suite à une attaque de cette semaine du côté d'Ansongo et de Ménaka, on a hélas, très récemment retrouvé leurs corps et nous avons participé aux recherches.

Question du Journal du Mali. D'après certains observateurs, on note une certaine lassitude de la communauté internationale qui a investi énormément d'argent dans cet Accord, mais qui finalement ne voit rien venir tout de suite. Qu'est-ce que la communauté internationale peut faire pour donner un nouveau souffle à cet accord ?

Mme Mbaranga Gasarabwe, RSSG adjointe : On ne parle pas seulement de sécurité ou de force. On voit le plus le souvent la sécurité à travers les armes, c'est-à-dire qu'est-ce qu'on peut fournir en termes d'armement ? Mais je dois rappeler que la sécurité et le développement vont ensemble. Sans la sécurité il n'y a pas de développement et sans le développement, il n'y a pas de sécurité. Nous avons eu beaucoup d'impulsion sur ces deux concepts (sécurité et développement) à partir du sommet mondial humanitaire d'Istanbul que vous avez beaucoup suivi d'ailleurs. Il y a eu beaucoup de recommandations à ce sommet qui sont en train d'être opérées à travers le monde. Comme vous le savez, il y a beaucoup de missions de maintien de la paix à travers le monde et le volet humanitaire est en train de prendre de plus en plus de l'importance pour justement secourir les populations.

Dans l'accord qui a été signé et aussi dans les résolutions, on parle beaucoup de dividendes de la paix. Quand il y a l'insécurité, les communautés qui vivent dans les villages les plus éloignés souffrent de la crise humanitaire. Je voudrais saluer au passage les travailleurs humanitaires qui œuvrent tous les jours sur le terrain dans des conditions les plus difficiles. Au niveau de l'accord et au niveau des mouvements, nous avons souhaité que beaucoup de formations et de sensibilisations soient faites sur les principes humanitaires. Cela est très important pour l'acheminement de l'aide humanitaire. Et puisque les humanitaires sont neutres, on peut échanger avec tout le monde pour négocier l'espace humanitaire afin d'acheminer partout, où que ce soit, de la nourriture ou fournir des services de base. Les besoins humanitaires sont énormes et nous sommes très inquiets par rapport à l'insécurité qui a provoqué des déplacements de populations. Et quand il y a des déplacés, c'est très difficile d'envisager des activités de développement dans le futur. Nous devons aujourd'hui opérer ensemble avec les humanitaires pour acheminer ces produits de base. En ce moment, le premier ministre du Mali a ouvert un atelier de trois jours sur la « *Stratégie du nord* ». Il s'agit d'établir avec tous les partenaires du gouvernement, une stratégie de développement des régions du nord qui ont été oubliées depuis les différentes rébellions dans le pays, comme le laissent comprendre plusieurs observateurs. Il y a pas de mal de choses qui sont en train d'être discutées entre les autorités maliennes, les populations du nord et aussi tous les partenaires qui accompagnent la stratégie du nord afin de déterminer quelle sera la stratégie du nord. Si on parle d'humanitaire aujourd'hui, il y a plusieurs besoins qui sont couverts et jusqu'ici, il n'y a pas de crise humanitaire aiguë à laquelle on n'a pas pu apporter de réponses.

Au niveau du centre du pays, il y a des risques d'inondations pendant cette période de saison des pluies. Pour faire face à d'éventuelles inondations, nous avons élaboré un plan de contingence avec les autorités maliennes.

Je dirais aujourd'hui que la situation humanitaire est alarmante parce qu'il n'y a pas de réponse directe au niveau des fonds dont on a besoin. C'est pourquoi le jargon utilisé aujourd'hui est d'associer l'humanitaire au développement.

Question de la Radio Awkodi. Après la mise en place effective de la Force du G5 Sahel, que deviendra la MINUSMA ? Aurait-elle sa raison d'être sur le territoire Malien ?

Mahamat Saleh Annadif, RSSG : Je reviens toujours à une réponse très simple. Il y a deux résolutions, la 2359 et la 2364. Il suffit de lire les deux et vous saurez que ce sont deux mandats séparés avec deux objectifs séparés. Je l'avais dit tout à l'heure, la Force du G5 Sahel, si demain elle arrive à être opérationnalisée, elle aura comme mission, la lutte contre le terrorisme, le trafic de drogue et le crime organisé et tout ce que cela comporte (comme le trafic d'être humain et autres), et elle n'est pas sous le mandat des Nations Unies. Il y a la résolution 2364 qui est celle de la MINUSMA, une Mission onusienne qui s'occupe de la stabilisation et de l'accompagnement du Mali dans le processus de paix. Et là, je voudrais dire vraiment qu'il ne faudrait pas qu'on se trompe. J'ai parlé tout à l'heure longuement du terrorisme. Bientôt la Force du G5 Sahel va venir et je souhaite qu'elle se déploie le plus rapidement possible, avec le plus de moyens possible et qu'elle puisse éradiquer le terrorisme, en plus de tout ce qu'elle a comme autres objectifs dans son mandat. Mais, il ne faut pas croire que, parce qu'on aura éradiqué le terrorisme, les problèmes maliens sont résolus. Ceux-ci sont des problèmes politiques qu'on a essayés de régler depuis de nombreuses années. Aujourd'hui, on a un accord entre nos mains pour la paix et la réconciliation nationale ; tout le monde estime que la crise malienne n'a pas de solutions militaires mais que de solutions politiques. L'Accord pour la Paix et la Réconciliation nous offre cet outil. Sauvegardons-le avec beaucoup de précautions et essayons d'y croire. Et c'est pour cela que depuis que la petite confiance a commencé à se détériorer entre les deux groupes armés, nous sommes en train d'exercer les bons offices. Et c'est pour cela, vous avez vu le comité à la tête duquel il y a l'Imam Mahamoud Dicko parce que, quand le problème devient communautaire, il devient un problème complexe. On va le résoudre, mais le problème politique demeure. La force du G5 Sahel a une mission. la MINUSMA a sa mission qui est de stabiliser le Mali et d'accompagner le processus de la paix. Ce sont là les deux choses différentes, l'une n'exclue pas l'autre, mais les deux se complètent.

Merci beaucoup.